



Schweizerisches Gesundheitsobservatorium
Observatoire suisse de la santé
Osservatorio svizzero della salute
Swiss Health Observatory

Mandat de prestations 2021–2025 de l'Observatoire suisse de la santé

Approuvé le 2.4.2020 par le comité stratégique du Dialogue
«Politique nationale de la santé»

La version allemande fait foi.



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI



Konferenz der kantonalen Gesundheits-
direktorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs
cantonaux de la santé
Conferenza delle direttrici e dei direttori
cantionali della sanità

Table des matières

1	Contexte	3	6	Annexes	13
1.1	Mandat	3	Annexe 1	Prestations de base dans les domaines thématiques	
1.2	Cadre d'organisation	3	Annexe 2	Financement de l'Obsan par les cantons – Modèle de répartition ¹³	
2	Mandat de prestations 2021–2025	4	Annexe 3	Tarifs de l'Obsan 2019	
2.1	Tâches de l'Obsan – Vue d'ensemble	4	Annexe 4	Règlement d'organisation Office fédéral de la statistique – Observatoire suisse de la santé (Obsan), version 18.6.2019	
2.2	Objectifs 2021–2025	4		Index des tableaux	
2.3	Prestations	6	Tableau 1	Objectifs par domaines thématiques	5
2.4	Exigences/qualité	7	Tableau 2	Prestations de base	6
2.5	Information et communication	7			
3	Organisation interne de l'Obsan	9			
4	Pilotage	10			
5	Ressources	11			
5.1	Financement de base	11			
5.2	Financement des mandats	11			
5.3	Répartition des ressources	12			

1 Contexte

1.1 Mandat

L'Observatoire suisse de la santé (Obsan) est un centre de compétences chargé de produire des informations, des prestations de services et des analyses scientifiques sur la santé de la population, sur le système de santé et sur la politique de la santé. Institué dans le cadre du Dialogue «Politique nationale de la santé» et financé par la Confédération et les cantons, l'Obsan est né de la volonté de disposer d'un organe neutre qui analyse pour le compte des décideurs politiques la masse croissante des données sur la santé et qui contribue ainsi au développement d'une base commune en vue d'une action politique fondée sur des données objectives. Le mandat de prestations de l'Obsan est renouvelé tous les cinq ans, sur la base d'une évaluation, par le comité stratégique du Dialogue «Politique nationale de la santé».

1.2 Cadre d'organisation

La convention du 23 mai 2013 entre la Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé (CDS) et le Département fédéral de l'intérieur (DFI) concernant le Dialogue «Politique nationale de la santé» (Dialogue PNS) contient la disposition suivante (point 4.5): «Dans le cadre du Dialogue PNS, la CDS et le DFI assument conjointement la responsabilité principale de l'Obsan. D'un point de vue administratif, l'Obsan fait partie de l'administration fédérale.»

Le pilotage stratégique de l'Obsan est assuré par un comité de pilotage, dont la composition est fixée au point 4.5 de la convention.

2 Mandat de prestations 2021–2025

2.1 Tâches de l’Obsan – Vue d’ensemble

L’Obsan, avec l’appui de ses partenaires au niveau de la Confédération et des cantons, accomplit les activités suivantes:

- Traiter, analyser et interpréter les données et informations disponibles sur la santé de la population et sur le système de santé.
- Apparier des données sur la santé pour produire des analyses intersectorielles.
- Rédiger et publier des informations et des analyses scientifiquement fondées et pertinentes sur la santé, dans un format approprié au public-cible.
- Les résultats sont présentés dans des formats propres à faciliter la planification et la prise de décision, l’évaluation des mesures prises, l’évaluation des services de santé et des structures de soins, l’identification des problèmes inhérents au système de santé et l’identification des problèmes de santé de la population.
- Proposer des améliorations et des innovations dans le domaine des relevés et des registres de données, pour pallier les lacunes que présenteraient les données existantes.

L’Obsan ne procède pas lui-même à des relevés statistiques aux fins d’alimenter la production et la diffusion de statistiques publiques. Il peut cependant procéder à des enquêtes ponctuelles. L’Obsan se concentre sur l’exploitation des données disponibles tout en apportant son soutien à l’amélioration des bases de données existantes.

2.2 Objectifs 2021–2025

Depuis sa fondation, l’Obsan a une mission d’information, à savoir produire, en tant qu’organe neutre, des informations objectives sur la santé et le système de santé pour la Confédération et les cantons. Cet objectif général reste inchangé pour les années 2021-2025, au cours desquelles l’Obsan continuera à produire des rapports aussi bien descriptifs qu’analytiques. Les priorités sont fixées dans le cadre du processus de pilotage (point 4).

L’Obsan organise ses tâches par domaines thématiques. Les objectifs 2021–2025 sont décrits selon la structure suivante:

- A. Rapports sur la santé
- B. Monitoring par indicateurs
- C. Système de santé
- D. Santé psychique
- E. Âge et soins de longue durée
- F. Personnel de santé
- G. Coûts et financement

Tableau 1 Objectifs par domaines thématiques

Objectifs	Description
<p><i>Thématique: Rapports sur la santé</i></p> <p>Poursuivre et développer les rapports nationaux sur la santé</p>	<p>L'Obsan établit régulièrement un rapport sur la situation sanitaire de la Suisse (épidémiologie et soins de santé). Le rapport traite de sujets qui, dans l'optique de la santé publique et du système de santé, paraissent pertinents au moment de l'établissement du rapport. Le public visé, très large, comprend, outre les décideurs en charge de la politique de la santé, les professionnels de la santé et le public intéressé non spécialisé.</p>
<p><i>Thématique: Monitorage par indicateurs</i></p> <p>Produire et actualiser une série d'indicateurs sur la santé et sur le système de santé</p>	<p>L'Obsan présente sur son site internet plus de 150 indicateurs portant sur la santé de la population, la santé mentale, l'âge et les soins de longue durée, le système de santé, le personnel de santé, les coûts et le financement de la santé.</p> <p>Ces indicateurs proviennent de deux systèmes d'indicateurs: le système de monitorage Obsan, qui comprend plus de 50 indicateurs, et le système de monitorage des stratégies «Addictions» et «Prévention des maladies non transmissibles» (MonAM) (un projet du Dialogue «Politique nationale de la santé»). Ces deux stratégies seront poursuivies jusqu'en 2024 et le système de monitorage MonAM sera maintenu au moins jusqu'à cette date.</p>
<p><i>Thématique: Système de santé</i></p> <p>Décrire et analyser différents aspects systémiques du système de santé</p>	<p>Cette thématique est abordée dans une optique systémique. Elle comprend d'une part le secteur stationnaire, d'autre part le secteur ambulatoire (soins ambulatoires des hôpitaux, cabinets médicaux, pharmacies, etc.). Les analyses portent tant sur la demande que sur l'offre de soins. On s'intéressera en particulier aux interfaces entre les différentes structures de soins ainsi qu'aux différences entre les régions (fréquence des traitements, surcapacités, sous-capacités).</p>
<p><i>Thématique: Santé mentale</i></p> <p>Décrire et analyser la santé mentale de la population et la réponse du système de santé aux besoins dans ce domaine</p>	<p>L'Obsan décrit et analyse la situation et l'évolution de la santé mentale de la population et du traitement des maladies mentales dans le système suisse de santé. Les études portent sur l'épidémiologie des maladies mentales, sur les soins psychiatriques et sur les soins psychologiques/psychothérapeutiques en Suisse.</p>
<p><i>Thématique: Âge et soins de longue durée</i></p> <p>Décrire et analyser la situation de la population âgée et la réponse du système de santé à ses besoins</p>	<p>On s'intéresse ici à la population âgée et à ses besoins dans le domaine de la santé. L'Obsan étudie les soins de longue durée tant sur le plan des ressources structurelles et humaines qu'ils mobilisent que sur le plan de leur coût et de leur financement. Les analyses montrent comment l'état de santé et les besoins de la population évoluent avec l'âge. Là où c'est possible, on effectue des analyses intégrées portant sur plusieurs secteurs de soins (EMS, soins à domicile, soins aigus stationnaires, réadaptation, prestations intermédiaires).</p>
<p><i>Thématique: Personnel de santé</i></p> <p>Décrire et analyser les ressources humaines du système de santé et l'évolution des besoins dans ce domaine</p>	<p>L'Obsan étudie les ressources humaines du système de santé dans les secteurs ambulatoire et stationnaire et fait des projections sur leur évolution. Des modèles sont proposés pour évaluer les besoins à venir au niveau national et au niveau régional. Ces informations peuvent servir de base à la planification et à l'organisation à long terme des ressources en personnel de santé. Les travaux portent principalement sur le personnel soignant et sur les médecins. D'autres professions de la santé sont prises en considération là où des données sont disponibles.</p>
<p><i>Thématique: Coûts et financement</i></p> <p>Décrire et analyser les coûts et les flux de financement dans le système de santé</p>	<p>En complément aux travaux de l'Office fédéral de la statistique (OFS) et de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Obsan étudie les coûts et les flux de financement de manière générale et dans les différents secteurs du système de santé (p. ex. soins hospitaliers, soins de longue durée, soins ambulatoires). On procède essentiellement à des travaux d'analyse.</p>

2.3 Prestations

Au cours de la période 2021–2025, l'Obsan fournit deux types de prestations: des prestations de base et des prestations individualisées.

Prestations de base

Les prestations de base sont destinées à tous les partenaires de l'Obsan. Elles ne sont pas axées sur les besoins spécifiques d'un client. Elles sont réalisées à l'aide du financement de base de l'Obsan (voir point 5, *Ressources*).

L'Obsan destine la majeure partie de ses prestations de base à la collectivité. Toutes les informations proposées sur le site internet de l'Obsan (www.obsan.ch) et toutes les publications électroniques de l'Obsan sont des prestations de base gratuites. Les produits imprimés (livres, rapports, bulletins) sont vendus. L'Obsan peut réserver certaines prestations à ses partenaires.

Tableau 2 Prestations de base

<i>Descriptions et analyses</i>	<i>Les descriptions et les analyses qui ne sont pas effectuées sur commande pour les besoins d'un client particulier font partie des prestations de base. Elles peuvent porter sur n'importe quelle thématique. Elles sont livrées sous forme de rapports méthodologiques (bulletins ou rapports Obsan). Destinées à être largement diffusées et à alimenter le débat sur la politique de la santé, elles sont en général publiées. La diffusion peut être limitée aux partenaires de l'Obsan (DFI, CDS). Les analyses et les rapports sur les différentes thématiques sont planifiés dans le cadre du processus de pilotage (point 4). Une première sélection est présentée dans l'annexe 1.</i>
<i>Site internet avec monitoring par indicateurs</i>	<i>Le site internet est une plateforme importante pour les personnes qui recherchent des informations sur la santé et sur le système de santé en Suisse. Le système d'indicateurs Obsan sera poursuivi et ponctuellement développé au cours de la période 2021–2025. Au moins jusqu'en 2024, l'OFSP et l'Obsan continueront à gérer ensemble le système de monitoring MonAM, consacré aux stratégies «Addictions» et «Prévention des maladies non transmissibles». Les indicateurs seront actualisés régulièrement. En collaboration avec l'OFSP, l'Obsan poursuivra ponctuellement le développement du MonAM (parachèvement des indicateurs). Cela se fera avec le soutien d'experts. L'OFSP soutient financièrement l'Obsan dans cette tâche à travers une hausse de sa contribution au financement de base. En 2024 au plus tard, l'Obsan soumettra au comité de pilotage un concept pour un système intégré d'indicateurs.</i>
<i>Traitement des bases de données et développement de méthodes</i>	<i>Pour pouvoir établir ses rapports, l'Obsan mène des travaux pour rendre les sources de données mieux exploitables et améliorer leur qualité. Il développe des méthodes, effectue des appariements¹ et mène des analyses exploratoires et des contrôles de plausibilisation des nouvelles banques de données, telles que les données statistiques sur les patients ambulatoires des hôpitaux et les données statistiques sur les cabinets médicaux et les centres ambulatoires (statistiques de l'OFS). Un aspect important de ces travaux réside dans l'amélioration de la qualité des données en collaboration avec les détenteurs des données.</i>
<i>Atelier Obsan</i>	<i>Une fois par an, l'Obsan présente à ses partenaires ses projets les plus récents et discute avec eux des méthodes, des besoins et des mandats potentiels. Cet atelier vise à resserrer les liens de l'Obsan avec ses partenaires et à obtenir leur avis sur ses travaux. La participation à l'atelier se fait sur invitation, il est gratuit pour les partenaires de l'Obsan. Les cantons sans contrat-type avec l'Obsan ainsi que les autres institutions paient une participation aux frais.</i>
<i>Participation à des groupes de travail et à des groupes d'accompagnement</i>	<i>Sur demande, les experts de l'Obsan soutiennent divers projets dans le cadre de groupes d'accompagnement. L'Obsan apporte ainsi son expertise auprès des acteurs du système de santé et bénéficie d'échanges de connaissances en vue de ses futurs travaux.</i>
<i>Demandes des médias, conférences</i>	<i>L'Obsan effectue des analyses de données pour les professionnels des médias. Ces analyses sont gratuites si elles ne représentent pas plus d'une demi-journée de travail. Le but est d'accroître la visibilité de l'Obsan et de renforcer son acceptation en tant que centre de production de données et d'informations sur la santé. Certaines conférences sont données gratuitement, après examen par la direction de l'Obsan.</i>
<i>Collaboration internationale</i>	<i>L'Obsan soutient des projets dans le cadre de contacts avec des partenaires internationaux tels que l'Observatoire européen de la santé ou le Commonwealth Fund. L'objectif est d'étendre sa propre expertise à travers des contacts internationaux.</i>

¹ Conformément à l'ordonnance du DFI du 17 décembre 2013 sur l'appariement des données statistiques (431.012.13) et dans le respect des procédures d'appariement de l'OFS.

Prestations individualisées

Les prestations individualisées de l'Obsan sont des prestations adaptées aux besoins spécifiques d'un client ou fournies en réponse à une demande spécifique. Elles sont destinées en premier lieu aux offices fédéraux et aux cantons, en second lieu aux autres clients. Les prestations individualisées sont payantes.

Parmi celles-ci figurent notamment des prestations dont le développement initial nécessite une quantité importante de ressources et qui sont ensuite proposées de manière standardisées à plusieurs clients (en particulier aux cantons). En voici quelques exemples:

- Bases statistiques pour la planification des EMS
- Bases statistiques pour la planification hospitalière, cockpit de planification hospitalière et divers outils d'analyse des prestations de soins au plan régional
- Analyses et projections cantonales sur le personnel de santé (médecins et soignants)
- Rapports d'évaluation des besoins en soins
- Rapports cantonaux sur la santé
- Outils de monitoring: « Transferts du secteur stationnaire au secteur ambulatoire » et « Photographie cantonale du système de santé »
- Évaluation du pool de données et du pool tarifaires de SASIS SA

Différentes banques de données sont utilisées pour assurer ces prestations. Normalement, il s'agit soit de données statistiques nationales, qui sont traitées conformément à la loi du 9 octobre 1992 sur la statistique fédérale (LSF, 341.01), soit de données ou de rapports cantonaux ou régionaux (de nature statistique ou administrative). L'Obsan peut être chargé d'analyser, pour le compte des instances autorisées (Confédération, cantons), des données administratives au sens de la loi fédérale du 18 mars 1994 sur l'assurance-maladie (LAMal, 832.10).

2.4 Exigences/qualité

L'Obsan s'adapte aux besoins de différents groupes cibles. Ses prestations facilitent les activités de planification, d'évaluation et d'exécution de ses partenaires et de ses clients.

- L'Obsan remplit les critères en matière d'objectivité scientifique et de reproductibilité de ses travaux.
- Il observe les principes qui régissent la statistique publique (démarche scientifique).
- Ses travaux sont axés sur l'avenir, les projections et la planification.
- L'Obsan met tout en œuvre pour assurer la qualité de ses prestations: règle du «double contrôle croisé», échanges avec les professionnels, suivi par des groupes d'accompagnement et révision par des externes pour les projets qui s'y prêtent.
- Satisfaction des clients: le degré de satisfaction des clients à l'égard de ses prestations est régulièrement mesuré. Après chaque prestation, le client est systématiquement interrogé, oralement ou par écrit, sur son degré de satisfaction.
- L'Obsan propose chaque année à ses partenaires un atelier où ses projets sont présentés et les besoins des clients discutés. L'Obsan y reçoit des propositions concrètes pour améliorer encore ses prestations.

2.5 Information et communication

La communication fait partie intégrante du mandat de l'Obsan. L'Obsan s'emploie à faire connaître ses objectifs, ses activités, son rôle dans la politique de la santé et les résultats de ses travaux à ses interlocuteurs privilégiés, à ses partenaires ainsi qu'au public.

L'Obsan travaille au sein d'un réseau d'institutions (OFS, CDS, OFSP, réseau Public Health). Il définit ses mandats d'entente avec ses partenaires, confie des mandats à des spécialistes externes, rédige des analyses et des rapports. L'Obsan veille, d'entente avec ses partenaires, à ce que ses projets soient discutés et ses résultats diffusés de manière satisfaisante. Les moyens suivants sont utilisés:

- utilisation de ses propres médias: site internet, médias imprimés (rapports, bulletins), newsmails;
- organisation de congrès, d'ateliers, de conférences;
- mandats et coopération avec différents acteurs;
- entretien et développement du réseau d'experts, de personnes intéressées et d'utilisateurs de l'Obsan;
- constitution de groupes d'experts sur des thèmes spécifiques.

L'Obsan fait appel au besoin à des expertes et à des experts issus des institutions et des milieux suivants: Confédération, cantons, communes, acteurs et experts du secteur de la santé, chercheurs et scientifiques, institutions et experts internationaux.

Les membres des groupes d'experts thématiques sont nommés par la direction de l'Obsan à titre personnel pour la durée d'activité du groupe. Un membre de l'Obsan préside et dirige les séances des groupes d'experts thématiques.

3 Organisation interne de l'Obsan

Sur le plan administratif, l'Obsan est une unité organisationnelle de l'OFS. Un règlement d'organisation (annexe 4) fixe les modalités de sa collaboration avec l'OFS.

L'organisation interne est fixée par la direction de l'Obsan.

L'Obsan distingue plusieurs groupes de clients, gérés par le centre clients:

- *Offices fédéraux*: l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), l'Office fédéral de la statistique (OFS) et, le cas échéant, d'autres offices fédéraux font partie des clients prioritaires de l'Obsan.
- *CDS*: la Conférence des directrices et des directeurs cantonaux de la santé publique (CDS) fait partie des clients prioritaires.
- *Cantons*: les cantons qui ont signé un contrat-type de cinq ans avec l'Obsan font partie des clients prioritaires. Les autres cantons font partie des clients de seconde priorité.
- *Autres institutions du système de santé*: en principe, toute administration ou institution peut devenir cliente de l'Obsan. Les mandats que ces clients confient à l'Obsan doivent être conformes aux principes de l'Obsan: ils ne doivent pas être contraires aux intérêts de l'État et doivent être axés sur l'évolution future de la santé et des besoins sanitaires de la population. Les «autres institutions du système de santé» sont considérées, dans le système de priorité de l'Obsan, après les offices fédéraux et les cantons ayant conclu un contrat-type. L'Obsan ne travaille pas pour les associations représentant des intérêts particuliers ni pour les partis politiques.

Le *grand public* ne fait pas partie des groupes cibles prioritaires de l'Obsan. Les médias, généraux et spécialisés, jouent cependant un rôle important pour l'Obsan du fait de leur rôle de vecteurs de communication et de diffuseurs de l'information.

4 Pilotage

La gestion stratégique de l'Obsan est assurée par le comité de pilotage (point 4.5 de la convention du 23 mai 2013 entre la CDS et le DFI concernant le Dialogue «Politique nationale suisse de la santé»). Les décisions sont prises à la majorité simple.

La procédure prévoit que l'Obsan, d'entente avec le comité de pilotage, fixe des axes d'analyse pour une période de deux à trois ans. Une fois ces sujets approuvés, l'Obsan élabore une série de projets. Des objectifs annuels sont fixés. En général, les projets sont priorisés, approuvés ou refusés au moment de la fixation des objectifs annuels. Le comité de pilotage peut proposer des projets; l'Obsan en examine la faisabilité sous l'angle des données disponibles. Des idées de projets peuvent en tout temps être soumises par écrit à l'approbation du comité de pilotage.

Les projets sont examinés chaque année dans le cadre du contrôle de réalisation des objectifs.

5 Ressources

Le point 7.1 de la convention du 23 mai 2013 entre la CDS et le DFI concernant le Dialogue «Politique nationale suisse de la santé» (Dialogue PNS) dispose que «La Confédération contribue au financement de base de l'infrastructure et du personnel [de l'Obsan]. Les cantons peuvent conclure des contrats individuels avec l'Obsan et participer ainsi à son financement. Des tiers peuvent mandater l'Obsan; ils sont alors responsables de la rémunération.»

5.1 Financement de base

Confédération

Le financement de base par la Confédération couvre les dépenses liées à la plupart des prestations de base ainsi que, pour les travaux effectués pour des offices fédéraux, les coûts non couverts par les tarifs. Les tarifs réduits de 2019, facturés aux offices fédéraux pour leurs mandats, couvrent 60% des coûts effectifs. Les 40% restants sont couverts par le budget annuel ordinaire de l'Obsan.

- Fonctionnement du financement de base par la Confédération: la contribution de la Confédération est versée à l'Obsan via le budget de l'OFS.
- Budget: la Confédération finance 7,4 postes à plein temps, le budget pour les mandats externes à hauteur de 0,58 million de francs par an au maximum et l'infrastructure de l'Obsan, soit au total 1,91 million de francs par an. Ce financement est augmenté de manière appropriée à chaque fois que des tâches qui étaient auparavant effectuées sur mandat pour les offices fédéraux sont intégrées dans les prestations de base (le mandat MonAM entraîne une hausse du financement de base de 185'000 francs par an jusqu'en 2024 au moins). Il peut arriver (p. ex. dans le cadre d'un programme d'économies de la Confédération) que le budget de l'Obsan soit aligné proportionnellement sur celui de l'OFS. Les prestations de base sont alors réduites en conséquence.

Cantons

Le financement de base par les cantons (via la CDS) couvre certaines dépenses liées aux prestations de base.

- Fonctionnement du financement de base par les cantons: la CDS participe par une contribution de 50'000 francs par an au financement de base de l'Obsan.

5.2 Financement des mandats

Les cantons peuvent conclure avec l'Obsan un contrat-type de cinq ans par lequel ils s'engagent à verser une contribution annuelle à l'institution. Le montant de cette contribution se calcule en proportion de la population du canton (avec un facteur de correction, voir le tableau de l'annexe 2). Le canton bénéficie d'un crédit de prestations qui lui donne droit à des prestations à tarif réduit jusqu'à concurrence de 60% de sa contribution annuelle. Au-delà, le tarif plein s'applique. Dix-huit cantons ont conclu un contrat-type avec l'Obsan au cours de la période 2016–2020. Si ces cantons renouvellent leur contrat-type, cela contribuera au financement de l'Obsan à hauteur d'un peu plus de 600'000 francs par an.

Les clientes et les clients qui commandent à l'Obsan une prestation individualisée paient ordinairement ce produit sur la base d'un tarif horaire. Les tarifs 2019 sont présentés dans l'annexe 3. Pour certains produits – en particulier quand un produit développé pour un premier client est proposé ensuite à d'autres clients – on calcule un forfait qui couvre aussi adéquatement que possible les coûts de développement du produit.

Les offices fédéraux et les cantons qui ont conclu un contrat-type peuvent bénéficier de prestations à tarif réduit. En 2019, le tarif réduit correspondait, pour une prestation moyenne, à environ 60% du tarif plein. Les cantons bénéficient de tarifs réduits jusqu'à concurrence de leur crédit de prestation (voir l'annexe 2). Les offices fédéraux (grâce au financement de base de la Confédération)

bénéficient de prestations à tarif réduit sans plafonnement. Les coûts non couverts sont financés via le financement de base («budget Obsan»).

Si des prestations de base ne peuvent plus être assurées, le comité de pilotage recherche une solution aussi avantageuse que possible pour l'Obsan.

5.3 Répartition des ressources

En 2018, le financement de base s'est monté à 2,16 millions de francs. Une estimation a montré qu'un bon tiers de cette somme a été utilisé pour couvrir intégralement le coût des mandats de la Confédération et des cantons (0,81 million de francs) et un peu plus d'un tiers pour des analyses et des rapports (0,78 million de francs, y compris le rapport national sur la santé). Le dernier tiers a servi à financer les autres prestations de base (voir page 6). L'expérience montre que cette répartition varie considérablement selon les années et selon l'état des mandats.

La direction de l'Obsan et le comité de pilotage veilleront à assurer une répartition équilibrée des ressources également pendant la période 2021–2025.

6 Annexes

Annexe 1 Prestations de base dans les domaines thématiques

Annexe 2 Financement de l'Obsan par les cantons – Modèle de répartition

Annexe 3 Tarifs de l'Obsan 2019

**Annexe 4 Règlement d'organisation Office fédéral de la statistique – Observatoire suisse de la santé (Obsan),
version 18.6.2019**